



AUVERGNE
AUVERCO

NEWSLETTER HEBDO

Veillez à la croissance de votre activité



#84

ENTREPRISES : LES 10 QUESTIONS À SE POSER SUR SA FACTURE D'ÉNERGIE



Le comité de crise sur l'énergie met à disposition des chefs d'entreprise un nouvel outil pour faciliter le renouvellement de leur contrat de fourniture d'énergie : une « checklist » qui apporte une première série d'informations et de conseils répartis en **4 thématiques** : le contrat, les prix, les aides et les possibilités de médiation avec les fournisseurs.

[Consultez la « checklist énergie »](#)

ÉNERGIE RENOUVELABLE : UN NOUVEAU FONDS DE GARANTIE POUR LES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT DE LONG TERME

Encourager la conclusion de contrats de long terme d'approvisionnement en électricité (PPA) assis sur les énergies renouvelables. C'est l'objectif du nouveau fonds de garantie, à destination des industriels, qui vient d'être annoncé. En couvrant le risque de défaut de l'industriel acheteur, ce fonds vise à orienter le développement des producteurs d'électricité renouvelable vers la conclusion de contrats de long terme avec des industriels. Ces contrats permettront de sécuriser une partie du coût d'approvisionnement en électricité décarbonée des industriels et leur donneront davantage de visibilité sur le long terme.



**VOUS AVEZ DES QUESTIONS
CONCERNANT LES AIDES ET LES
FINANCEMENTS ?**

N'hésitez pas à [nous contacter](#).

FRAIS PROFESSIONNELS : AUGMENTATION DES LIMITES D'EXONÉRATION DES REMBOURSEMENTS DE REPAS AU 1ER SEPTEMBRE 2022

Les indemnités de repas versées aux salariés en déplacements professionnels (ou sur chantier) dans le cadre de leurs missions peuvent être exonérées de cotisations sociales dans la limite d'un montant forfaitaire par repas. Par arrêté publié au JO du 1er novembre 2022, le barème d'exonération des indemnités de repas est revalorisé de 4% au 1er septembre 2022 comme suit :

- 7,10 € pour l'indemnité de restauration sur le lieu de travail (au lieu de 6,80 € actuellement);
- 20,20 € pour l'indemnité de repas du salarié contraint de prendre son repas au restaurant (au lieu de 19,40 € actuellement) ;
- 9,90 € pour l'indemnité de repas ou de restauration hors des locaux de l'entreprise, du salarié qui n'est pas contraint de prendre son repas au restaurant (au lieu de 9,50 € actuellement).

LE GUICHET UNIQUE DES FORMALITÉS SERA « UNIQUE » AU 1ER JANVIER 2023

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS
CONCERNANT LES FORMALITÉS
D'ENTREPRISE ?**

N'hésitez pas à [nous contacter](#).

Le 1er janvier 2022 le site formalites.entreprises.gouv.fr a été lancé. Celui-ci mutualise les ressources d'une dizaine de sites internet afin de simplifier et de centraliser les démarches des entreprises. Au 1er janvier 2023, cette plateforme deviendra le guichet unique pour l'ensemble des entreprises quelle que soit leur forme juridique, quel que soit leur domaine d'activité.

AU TROISIÈME TRIMESTRE 2022, L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ AUGMENTE DE 0,4 % (ESTIMATION FLASH)

Au troisième trimestre 2022, selon l'Insee, l'emploi salarié privé augmente de nouveau : +0,4 % après +0,5 % au trimestre précédent. Fin septembre 2022, l'emploi salarié privé est supérieur de 2,2 % à son niveau de fin septembre 2021 et de 4,3 % à son niveau de fin 2019, avant la crise sanitaire. Les contrats d'alternance, et notamment d'apprentissage, continuent de contribuer nettement à cette dynamique.

LES ÉTATS-UNIS RESTENT EN 2020 LE PREMIER PAYS D'IMPLANTATION DES MULTINATIONALES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

En 2020, les firmes multinationales françaises contrôlent 48 600 filiales à l'étranger, selon l'Insee. Elles y réalisent la moitié de leur chiffre d'affaires consolidé et y emploient 6,6 millions de personnes. La moitié des grandes firmes internationales sont implantées dans au moins 13 pays étrangers. Une filiale française sur quatre établie à l'étranger est située aux États-Unis, en Allemagne ou au Royaume-Uni.





AVEZ-VOUS VU CETTE INFO?

Bpifrance lance deux missions de conseil intitulées « Stratégie Réindustrialisation » et « Make or Buy ». Celles-ci permettront d'accompagner 200 entreprises d'ici 2027, soit une quarantaine par an environ, dans leur stratégie de relocalisation.

La mission de conseil « Stratégie de Réindustrialisation » est une mission sur 10 jours afin d'identifier des opportunités de réindustrialisation pour leurs produits ou leurs nouveaux projets.

La mission « Make or Buy » est également une mission sur 10 jours qui permet aux entreprises de faire les meilleurs choix entre fabriquer en interne et sous-traiter. Elle doit notamment permettre d'établir une comparaison chiffrée entre différents scénarios industriels pour décider de la répartition entre faire et faire faire.



À BIENTÔT POUR UNE PROCHAINE NEWSLETTER !